P. 37
Dominique Dillon
FRC 2. 10807
Case
FRC
17526

DISCOURS

Prononcé en la Salle de l'Assemblée des États-Généraux, par M. DILLON, Curé du Vieux-Pouzanges; suivi d'une Lettre du ROI, relative au Discours.

THE NEWBERRY
LIBRARY

DISCOURS.

MONSIEUR Dillon, curé du vieux Pouzanges, a adressé à sa chambre ce discours, pour l'engager à se rendre aux invitations touchantes des communes.

MESSIEURS,

La nation Française, dont nous avons l'honneur d'être, dans ce moment, représentans, ne nous avoit sans doute confié ses plus chers intérêts, que dans l'espoir que nous nous en occuperions dès l'instant fixé par notre roi bienfaisant : des circonstances imprévues ont obligé le monarque de reculer jusqu'au cinq mai l'ouverture des états-généraux. Ce jour si desiré est enfin arrivé ; les cérémonies religieuses l'ont précédé, & les délibérations les plus importantes, les moyens les plus assurés pour guérir les plaies de l'état, ont dû indispensablement les suivre. Le monde entier avoit les yeux ouverts sur nous ; les vrais patriotes attendoient dans un respectueux silence l'effet des engagemens que nous avions pris avec eux. La salle d'assemblée, choisie par le souverain pour réunir les trois ordres, & leur faire part de ses sentimens paternels ; ce lieu respectable devoit être, sans doute, l'arène paisible & tranquille, où chacun de nous pût ouvrir l'avis que

lui auroit dicté son cœur & sa conscience. Les délibérations devoient nécessairement se faire en commun, comme intéressant la nation entière; au lieu de cela, le clergé & la noblesse, sans se consulter, sans consulter MM. du tiers-état, ont effectué, le lendemain de cette séance majestueuse, qui n'avoit eu pour objet que le bien public, une séparation qui n'auroit jamais dû avoir lieu. MM. du tiers, pénétrés de l'amour de la paix, chargèrent une députation de faire part aux deux premiers ordres du desir qu'ils auroient de nous revoir prendre nos places parmi eux, & établir parmi nous la plus parfaite harmonie; elle fit sur le plus grand nombre du clergé la plus vive impression: il n'a pas tenu à eux d'accorder à MM. les députés la satisfaction la plus entière, & de leur prouver qu'ils étoient animés des mêmes sentimens que ceux qui leur avoient dicté cette démarche généreuse; ils n'ont cessé d'élever la voix pour obtenir de leurs co-députés un consentement unanime; les raisons les plus fortes ont été déduites; les inconvéniens d'une scission ont été remis dans la plus grande évidence; tout a été discuté avec énergie & fermeté, mais tous leurs raisonnemens, leurs prières même, ont été inutiles. Des membres qui peuvent n'avoir pas vu les choses sous leur vrai point de vue, ou qui se décident difficilement à adopter une opinion qui n'est pas la leur, ont tantôt prétendu que la chambre, n'étant pas formée, ne pouvoit pas prendre une résolution définitive, & tantôt, par un contraste bien frappant, que cette

même chambre devoit délibérer si elle répondroit ou ne répondroit pas à l'invitation de MM. du tiers, & on a fini par nommer des commissaires, pour aviser aux moyens de conciliation.

Qui ne voit que tous ces délais ne peuvent qu'aigrir les esprits & occasionner une fermentation, dont le résultat seroit la nullité la plus absolue pour la réformation des abus, & l'extirpation du vice cancéreux qui, depuis, si long-temps, ronge le gouvernement. Tous les bons patriotes doivent donc, sans hésiter, se rendre dans la salle consacrée aux séances, reprendre les places qui leur avoient été assignées par le souverain, & concourir avec ceux qui nous y ont invités, au grand œuvre de la félicité publique : s'il en étoit encore quelques-uns qu'une fausse honte, ou une timidité mal placée pût retenir, qu'il sache que le bien public est son premier devoir, & qu'il ne peut s'opérer que par cette démarche éclatante; si elle a quelque chose d'irrégulier, & même de contraire aux usages reçus, qu'il sache qu'elle a été commandée par l'impérieuse nécessité, devant qui les loix mêmes doivent se taire.

De toutes parts les cris du peuple se sont entendus; la misère augmente avec les murmures; & nous, tranquilles spectateurs d'une fermentation qui peut avoir les suites les plus funestes, nous consumerions notre temps en vaines délibérations! Ministres de paix & de charité, nous paroîtrions plutôt occupés de nos intérêts que de ceux de vingt-trois millions d'hommes! Ah! Messieurs,

eſt-il quelqu'un de nous qui oſât rentrer dans ſes foyers, ſi, par notre faute, le bien public n'étoit pas opéré, ſi les larmes des malheureux n'étoient pas deſſéchées? Qui pourroit ſupporter l'idée des malédictions qui nous attendent, les hurlemens arrachés par la faim & la misère, qui retentiroient à nos oreilles pendant notre route, & à notre arrivée? L'humanité outragée, & abandonnée, en proie à ſon déſeſpoir, ne ſeroit-elle pas en droit de nous accabler de reproches? c'eſt le ſort que nous devons redouter. Si notre ſéparation dure plus long-temps, ſi nous refuſons de nous confondre avec les vrais repréſentans du peuple Français, ſi nous ne travaillons de concert à rétablir la tranquillité dans le royaume, avec les meilleures intentions, nous pourrions nous tromper; nous ne connoiſſons pas tous les maux faits à l'humanité, ainſi que les remèdes qu'on peut y appliquer; ce n'eſt qu'en conſultant MM. du tiers, qu'en conférant avec eux, qu'en profitant de leurs lumières & de leurs connoiſſances, que nous pourrons, à notre tour, leur donner des avis ſages, & les aider de nos conſeils: ils nous ont toujours regardé comme leurs pères; ils nous écouteront avec encore plus d'attention, dans un moment où ils nous verront prêts à verſer dans les plaies de leurs amis & de leurs parens, le baume ſalutaire du ſamaritain; ils nous aimeront, ils nous chériront; leurs enfans & leurs neveux ne prononceront nos noms qu'avec reſpect & reconnoiſſance.

Encore une fois, Meſſieurs, fuyons cette chambre iſolée ; franchiſſons l'eſpace qui nous ſépare d'avec nos frères & nos amis ; réuniſſons-nous à eux pour toujours, & que la poſtérité la plus reculée annonce que le clergé de France eſt toujours prêt de tout ſacrifier, lorſqu'il s'agit de rétablir l'union, la paix & l'harmonie.

Pluſieurs curés ont paru touchés, & des prélats ont ſemblé même ne pouvoir ſe défendre des impreſſions de ce tableau trop vrai de nos calamités ; ſi, dans ce moment, on eût délibéré, ſans doute la réunion des deux ordres alloit s'effectuer, mais cette délibération, qu'on a eu l'art de remettre au lendemain, a préparé d'autres événemens. Tandis que les oppoſans arrêtoient l'impulſion des plus zélés pour la réunion, que le choc des partis préſageoit un parti violent, une ſciſſion, M. de Brezé, grand-maître des cérémonies, a fait remettre à l'aſſemblée une lettre du roi, conçue en ces termes :

LETTRE DU ROI.

J'ai été informé que des difficultés qui s'étoient élevées relativement à la vérification des pouvoirs des membres de l'aſſemblée des états-généraux, ſubſiſtoient encore, malgré les ſoins des commiſſaires choiſis par les trois ordres, pour chercher des moyens de conciliation ſur cet objet.

Je n'ai pas vu ſans peine, & même ſans inquiétude, l'aſſemblée nationale que j'ai convoquée

170

pour s'occuper avec moi de la régénération du royaume, livrée à une inaction, qui, si elle se prolongeoit, feroit évanouir les espérances que j'ai conçues pour le bonheur de mes sujets & la prospérité de l'état.

Dans ces circonstances, je desire encore que les commissaires conciliateurs, déjà choisis par les trois ordres, reprennent leurs conférences demain à six heures du soir, & pour cette occasion, en présence de mon garde des sceaux, & des commissaires que je réunirai à lui, afin d'être informé plus particuliérement des ouvertures de conciliation qui seront faites, & de pouvoir contribuer directement à une harmonie si desirable & si instante : je charge celui qui, dans ce moment remplit les fonctions de président, de faire connoître mes intentions à sa chambre.

Signé, LOUIS.

A Versailles, le 28 mai 1789.